

Suppression de la D.L.U.O.



La DLUO (**Date Limite d'Utilisation Optimale**), qui figure notamment sur les conserves, va être abandonnée à l'initiative de l'Etat. C'est une des 11 mesures du « **Pacte National de Lutte contre le Gaspillage alimentaire** » annoncées le 14 juin dernier par **Guillaume Garot**, ministre de l'agroalimentaire. Un délai d'un an est accordé pour que cette dénomination disparaisse des étiquettes des fournisseurs (fin 2014). La DLUO sera remplacée par « **A consommer de préférence avant...** », terminologie qui se rapproche de son équivalent anglo-saxon : « *Best Before* »

La DLUO a souvent engendré la confusion dans l'esprit des consommateurs ; cela ne devrait plus être !

La **DLC (Date Limite de Consommation)**, qui s'applique aux produits frais, reste une indication réglementaire pertinente, applicable sans dérogations.

Conventions tripartites : Banque Alimentaire / commerce / Entraide et Amitié

L'association a passé deux conventions, l'une avec le traiteur BREDIAL , l'autre avec la boulangerie LE FOUR DE GAELLE. Nous passons chez Brédial, chaque lundi matin chercher une vingtaine de kilos de salades composées ; Elles sont servies lors du repas hebdomadaire ou distribuées aux accueillis dans le dépannage alimentaire (après mises en petites barquettes alimentaires, parts individuelles réalisées en cuisine à l'association.). Le pain, la viennoiserie, les gâteaux sont très appréciés .C'est gratuit et c'est bon même du pain de la veille ! belle solidarité , grand merci aux donateurs pour ces produits non vendus qui ne sont pas détruits mais offerts aux plus démunis. Les conventions permettent à la B. A. de délivrer des certificats de déduction fiscale (CERFA).

Les aides publiques fonds européens et nationaux

Elles représentent 30 % des apports de la Banque Alimentaire. Cela concerne les produits secs par opposition aux produits frais. La baisse de l'aide européenne (FEAD) sera compensée par l'aide de L'Etat (CNES) .Ces changements début 2014 ne vont pas modifier pour Entraide et Amitié son niveau d'approvisionnement, même en lait. Cependant nous sommes soumis à plus de contraintes dans la distribution , la transparence devant être totale. Le FEAD (fonds européen d'aide aux démunis) impose la gratuité absolue tout au long de la chaîne de solidarité, exige un suivi des stocks et une « remontée administrative » de statistiques portant sur l'utilisation des produits et les profils des bénéficiaires autorisés .Cela n'est jamais nominatif et l'association peut continuer à faire un accueil inconditionnel.

L'utilisation du logiciel « passerelle »

Nous utilisons dorénavant le logiciel de la Banque Alimentaire pour gérer la distribution alimentaire. C'est Daniel qui assure le travail et la responsabilité de cette tâche. Il note toutes les entrées et sorties de stocks . Il est aidé pour les manipulations, les rangements par quelques autres accueillis dont principalement son ami Christian. Cette nouvelle gestion plus stricte nous oblige à bien séparer les différents produits d'où un besoin d'étagères supplémentaires. Installées au-dessus des congélateurs, elles reçoivent les produits non alimentaires achetés, indispensables pour la bonne tenue de la maison d'accueil (produits d'hygiène, d'entretien, les verres, assiettes plastiques, serviettes...etc)

